

*Loi sur les corporations commerciales canadiennes***Des voix:** Non.**M. l'Orateur adjoint:** A mon avis, les oui l'emportent.
*Et plus de cinq députés s'étant levés:***M. l'Orateur adjoint:** Qu'on appelle les députés.
(La motion de M. Trudeau, mise au voix, est adoptée.)**(Vote n° 17)****POUR
Messieurs**

Abbott	Dionne	LeBlanc
Allmand	(Northumberland- Miramichi)	(Westmorland-Kent)
Anderson	Dupras	Lee
Andras	Duquet	Lefebvre
(Port Arthur)	Ethier	Lessard
Appolloni (M ^{me})	Fleming	Loiselle
Baker	Foster	(Chambly)
(Gander-Twillingate)	Fox	Lumley
Béchar	Francis	MacGuigan
Bégin (M ^{lle})	Gauthier	Marchand
Blais	(Ottawa-Vanier)	Mclsaac
Blaker	Gendron	McRae
Blouin	Gray	Milne
Boulangier	Guilbault	Nicholson (M ^{lle})
Buchanan	Harquail	O'Connell
Caccia	Holt (M ^{me})	Ostiguy
Cafik	Hopkins	Ouellet
Campagnolo (M ^{me})	Horner	Pearsall
Campbell (M ^{lle})	Isabelle	Penner
(South Western Nova)	Johnston	Philbrook
Campbell	(Westmount)	Pinard
(LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul)	Joyal	Portelance
Caron	Kaplan	Prud'homme
Chrétien	Lachance	Railton
Clermont	Lamontagne	Raines
Comtois	Landers	Robinson
Condon	Langlois	Rooney
Corbin	Laniel	Stollery
Corriveau	Lapointe	Trudel
Cullen	Lavoie	Turner
Dawson	Leblanc	Watson
De Bané	(Laurier)	Whelan
Demers		Yanakis
		Young—89.

**CONTRE
Messieurs**

Andre	Hamilton	McCain
(Calgary-Centre)	(Qu'Appelle-Moose Mountain)	McCrossan
Baker	Hare	McGrath
(Grenville-Carleton)	Hees	McKinley
Baldwin	Huntington	McKinnon
Balfour	Janelle	Mitges
Beatty	Jarvis	Muir
Brisco	Johnston	Munro
Broadbent	(Okanagan-Kootenay)	(Esquimalt-Saanich)
Clark	Knowles	Nowlan
(Rocky Mountain)	(Winnipeg- Nord-Centre)	Nystrom
Clarke	Korchinski	Paproski
(Vancouver Quadra)	Lambert	Parker
Corbett	(Edmonton-Ouest)	Peters
de Cotret	Laprise	Pigott (M ^{me})
Dick	MacDonald	Ritchie
Elzinga	(Egmont)	Roche
Epp	MacDonald (M ^{lle})	Schellenberger
Faour	(Kingston et les Îles)	Schumacher
Firth	Malone	Shymko
Fraser		Smith
Friesen		(Churchill)
Gillies		Whiteway
		Yewchuk—55.

● (1452)

M. l'Orateur: Je déclare donc la motion adoptée.

* * *

**LA LOI SUR LES CORPORATIONS COMMERCIALES
CANADIENNES****MESURE MODIFICATIVE****L'hon. Warren Allmand (ministre de la Consommation et
des Corporations)** propose: Que le bill S-5, tendant à modifier

[M. l'Orateur adjoint.]

le loi sur les corporations commerciales canadiennes, dont le comité permanent de la justice et des questions juridiques a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréée.

(La motion est adoptée.)

M. l'Orateur: Quand lirons-nous ce bill pour la troisième fois?**Des voix:** Dès Maintenant.**M. Allmand** propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

[Français]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, le bill S-5 provenant du Sénat a été examiné très brièvement un après-midi, le 11 décembre dernier, et il a été ensuite déferé au comité de la justice et des affaires juridiques pour étude, et non pas, comme on s'y serait attendu, au comité de la finance, du commerce et des questions économiques. Voilà pourquoi je n'ai pas eu l'occasion de parler sur ce bill, qui modifie une loi sur laquelle j'avais minutieusement travaillé lorsque nous avons proposé et adopté ici, au Parlement, en 1974, la présente loi sur les corporations commerciales canadiennes.

Actuellement au comité de la finance, du commerce et des questions économiques nous étudions la loi relative aux modifications de la loi sur les banques, et ceci exige tout notre temps, et c'est plutôt par un grand hasard que ce matin nous recevions au comité des instances faites par la Société canadienne des comptables agréés, qui touchaient justement à un secteur de cette loi. Après tout, ils disaient eux, à ce moment, que nous pourrions peut-être améliorer la loi sur les banques en exigeant de ces dernières qu'elles publient leurs comptes publics, bref leur bilan public plutôt selon le modèle suivi par les corporations et les sociétés canadiennes, et qui est acceptable selon les principes et les pratiques de la Société des comptables agréés. Je pense bien que leur suggestion est bien acceptable et je vois bien, en examinant tous les amendements que j'ai en main, que nous avons un bill très volumineux, mais que les amendements ne sont pas tellement nombreux. Les amendements au texte de base de la loi sont plutôt des amendements d'amélioration, de correction ou d'explication. Cependant je me trouve, dans le moment, un peu aux prises avec une certaine difficulté parce que je ne pratique pas le droit dans la province de Québec et toute mon expérience en ce qui a trait à la loi sur les corporations commerciales canadiennes a été en anglais. Mais selon les instances faites par la section du Barreau canadien en provenance du Québec et par le ministère de la Justice, ils se sont mis d'accord sur le fait que l'on devrait établir une nouvelle version en français, et non pas tout simplement une traduction de l'anglais au français, et de fait c'est ce que l'on nous propose cet après-midi.

Nous avons vu, à la suite du discours du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Allmand), un accroissement un peu extraordinaire d'enregistrements de sociétés commerciales au gouvernement fédéral depuis 1975. Je me souviens que lorsque nous considérons la loi en 1974 telle qu'elle existait, et que nous proposons certains changements, on disait que la loi fédérale ou la pratique fédérale était presque désuète, et que le plus grand nombre de sociétés qui existaient au pays seraient incorporées en vertu de lois des diverses provinces et qu'ensuite un transfert serait effectué afin d'obtenir la juridiction nationale.